

## PROXIMITÉ



Un réseau  
de solidarités  
de proximité

Résol'  
Handicap



Tous solidaires  
pour que le handicap n'isole plus.

Rendez-vous sur [www.resol-handicap.com](http://www.resol-handicap.com)

## Tous solidaires pour que le handicap n'isole plus.

**L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie, quels qu'ils soient.**

**En tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.**

**L'APF défend ces valeurs et développe une dynamique de projet d'inclusion, en travaillant à une plus grande ouverture sur l'extérieur et à la création de solidarités entre les personnes en situation de handicap et valides.**

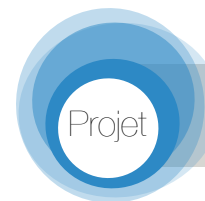
## Le réseau de solidarités de proximité.



Résol'Handicap soutient les personnes en situation de handicap moteur isolées, avec ou sans troubles associés et leur famille.

La volonté des membres du réseau : acquérir plus d'autonomie et participer à la vie de quartier.

## RÉSEAU



Projet

Objectifs : inclusion et autonomie

- **Association des Paralysés de France**  
Un projet de la délégation du Rhône, pivot de la vie associative. Ce projet s'inscrit en droite ligne des valeurs et des orientations de l'APF : « Construire une société ouverte à tous ».
- Résol'Handicap soutient des personnes sur **Lyon et Villeurbanne**.
- Résol'Handicap développe une **logique d'entraide, de réciprocité et non d'assistanat**.
- **En partenariat** avec divers acteurs de la ville : établissements et services médico-sociaux, municipalités, centres sociaux, associations...



Valeurs

Le lien social, la solidarité et la proximité



## Pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez donner un peu de votre temps, enrichir vos compétences d'une expérience valorisante ou tout simplement partager ? Devenez bénévole !

Vous êtes une personne en situation de handicap moteur et souhaitez être soutenue ? Devenez membre !

Vous représentez une structure de droit commun dans le Rhône et vous souhaitez participer à la lutte contre l'isolement social ? Devenez partenaire !



**N'hésitez plus, contactez-nous !**

Délégation APF du Rhône  
04.72.43.01.01  
www.resol-handicap.com

## Nos partenaires



Délégation du Rhône  
73 ter, rue Francis de Pressensé  
69100 Villeurbanne  
Téléphone : 04 72 43 01 01  
E-Mail : dd.69@apf.asso.fr  
Site Web : www.apf691.com



# SOLIDARITÉ

1

Devenir  
bénévole

Un engagement de 2 h/semaine pendant 6 mois minimum  
L'intérêt d'un binôme bénévole  
Le développement de compétences relationnelles  
Le bénéfice de formations, de conseils et de sensibilisation au handicap  
Des temps d'échanges réguliers avec les autres membres du réseau et les coordinateurs du projet

C'est **devenir un acteur clé** du réseau.

Valorisant pour soi comme pour les autres, c'est **s'engager** dans un projet solidaire, partager et rencontrer.

C'est l'**opportunité d'être utile** en offrant une attention particulière à l'autre, en lui faisant découvrir son environnement.

C'est soutenir la personne **efficacement** vers l'autonomie et faire le **lien avec des acteurs de proximité** (municipalités, centres sociaux, maison de quartiers, associations...).

C'est l'occasion aussi **d'acquérir ou d'enrichir** ses connaissances et compétences sur le plan social comme professionnel.

Il ne s'agit pas d'occuper la personne socialement et psychologiquement, mais de lui laisser un espace d'initiatives qui lui permette de participer à la vie locale.

2

Être  
soutenu

C'est **appartenir à un réseau** et **être acteur** de son projet de vie.

- Pour ne plus rester seul
- Pour retrouver une vie sociale plus dynamique
- Pour pouvoir compter sur des proches en cas d'imprévus

C'est bénéficier de la solidarité et du soutien de bénévoles qui, par leur présence, encouragent au développement de nouvelles relations de proximité.

3

Devenir  
partenaire

C'est **répondre au mieux aux attentes** des personnes en situation de handicap en les accueillant comme tout un chacun.

C'est **reconnaître** l'importance de la concertation, de la démocratie et de la solidarité de proximité.

C'est **participer à la construction** d'une société ouverte à tous.

C'est **prendre conscience** des problématiques d'accès aux droits et de discrimination, et **décider d'agir**.

« Pour être vécue pleinement, la citoyenneté des personnes en situation de handicap doit s'accompagner d'une participation directe des intéressés à la vie locale. »  
Association des Paralysés de France